

225C0417
FR0000121485-FS0164

3 mars 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

KERING

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mars 2025, la société Citigroup Inc (1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 février 2025, le seuil de 5% du capital de la société KERING et détenir 5 152 474 actions KERING¹ représentant autant de droits de vote, soit 4,17% du capital et 2,92% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Citigroup Global Markets Inc.	518 104	0,42	518 104	0,29
Citicorp Trust Delaware, National Association	103	ns	103	ns
Citicorp Trust South Dakota	289	ns	289	ns
Citibank, N.A.	7 063	ns	7 063	ns
Citibank Europe PLC	1 841	ns	1 841	ns
Citibank Switzerland	17 750	0,01	17 750	0,01
Citigroup Global Markets Limited	4 590 765	3,72	4 590 765	2,60
Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.	16 559	0,01	16 559	0,01
Total Citigroup Inc.	5 152 474	4,17	5 152 474	2,92

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions KERING sur le marché.

Au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, Citigroup Inc. a précisé détenir 2 586 945 actions KERING (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 198 200 « *long call* » portant sur autant d'actions KERING, à échéance jusqu'entre le 21 mars 2025 et le 18 décembre 2026 ;
- 368 745 « *short put* » portant sur autant d'actions KERING, à échéance jusqu'entre le 21 mars 2025 et le 28 juin 2027 ; et
- 2 020 000 « *right to recall* » portant sur autant d'actions KERING, sans échéance.

¹ Dont 19 226 actions KERING détenues sous forme d'ADR.

² Sur la base d'un capital composé de 123 420 778 actions représentant 176 694 682 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, Citigroup Inc. a précisé détenir 1 959 191 actions KERING (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 1 236 177 « *swaps* » portant sur autant d'actions KERING, dénouables en espèces à tout moment jusqu'entre le 15 juillet 2025 et le 18 décembre 2029³ ;
- 723 000 « *future* » portant sur autant d'actions KERING, sans échéance³ ; et
- 14 « *short put* » portant sur autant d'actions KERING, dénouables en espèces à tout moment jusqu'entre le 21 mars 2025 et le 19 octobre 2032³.

³ Sur la base d'un delta de 1.